

ou un seul de ses membres, qui l'a déclaré; si le ministère a une idée arrêtée au sujet d'un tel arrangement.

M. CALDWELL: Je ne puis m'empêcher de croire que nous n'examinons qu'un aspect des résultats de l'abaissement des droits sur les instruments agricoles, et je crois qu'il faut peut-être s'en prendre aux députés qui occupent ce coin-ci de la salle. Je voudrais discuter l'affaire d'un point de vue quelque peu différent. Je le répète, toute la discussion a porté jusqu'à présent sur la matière dont le fabricant se ressentira des retouches faites au tarif. J'aimerais faire voir comment la diminution des droits sur les instruments aratoires et les engrais en particulier influera sur les producteurs canadiens dont il faut tenir quelque peu compte, après tout, vu qu'ils forment la classe la plus nombreuse. J'irai jusqu'à dire qu'ils ont placé plus d'argent dans leur entreprise que les fabricants de machines agricoles n'en ont placé dans la leur. L'an dernier, un témoin du Nouveau-Brunswick a comparu devant le comité d'enquête sur l'état de l'agriculture. C'était un homme qui cultive et exporte des pommes de terre, qui habite près de la frontière internationale, qui achète des pommes de terre dans les deux pays et qui très au courant de ce qu'en coûte la culture tant aux Etats-Unis qu'au Canada et des prix de vente. Je citerai un court passage de sa déposition, les demandes comme les réponses:

Q. Vous habitez très près de la frontière américaine, je crois?

R. Oui.

Q. Existe-t-il une différence entre la culture des pommes de terre au Nouveau-Brunswick et dans le Maine?

R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire où elle coûte le moins cher?

R. Dans le Maine.

Q. Nous direz-vous pourquoi?

R. Pour plusieurs raisons. Les engrais sont d'un prix élevé au Nouveau-Brunswick.

Il dit plus loin que les engrais coûtent de huit à dix dollars de moins, par tonne, dans le Maine. Cet inconvénient a été complètement supprimé par l'abolition du droit sur les engrais. Je ferai mieux de mentionner les prix. Ce sont les prix des ventes au comptant dans le Maine et au Nouveau-Brunswick en 1921—empruntés à des catalogues provenant du même bureau canadien:

Analyse	Prix		
	Maine	Nouveau-Brunswick	Différence
4-6-4.. .. .	\$58 12	\$72 07	\$13 95
5-8-7.. .. .	70 45	84 40	13 95
4-6-8.. .. .	63 01	76 96	13 95

Je puis dire que cette année-là la différence des prix a été plus accentuée qu'auparavant

[L'hon. sir Henry Drayton.]

parce que les engrais coûtaient plus cher, et qu'elle représentait le montant plus élevé du droit au Nouveau-Brunswick, en sus d'une prime prélevée sur l'argent américain en ce temps-là, bien que nos fabricants d'engrais ne paient pas de droit sur les produits chimiques qu'ils font presque tous venir des Etats-Unis.

Je reviens à la raison que cette personne a de dire que la culture de la pomme de terre coûte moins cher dans le Maine qu'au Nouveau-Brunswick. Je pourrais bien en parler de mémoire, mais j'aime mieux me reporter aux paroles mêmes du témoin. Au dire de celui-ci, les machines agricoles coûtent au Nouveau-Brunswick de 25 à 35 p. 100 de plus que dans l'état du Maine.

M. CHAPLIN: Quand cela?

M. CALDWELL: En 1921. Il a fait sa déposition l'an dernier, donnant la date et le prix, devant le comité chargé de s'enquérir de l'état de l'agriculture.

M. CHAPLIN: Vingt-cinq pour cent de plus quand le droit était de 10 p. 100.

M. CALDWELL: Vous vous rendez compte, je crois, que les instruments servant à la culture de la pomme de terre étaient frappés d'un droit beaucoup plus élevé que cela. On ne se sert pas de lieuses pour cette culture.

L'hon. M. STEVENS: C'est de lieuses que vous parlez en ce moment.

M. CALDWELL: Non. Nous nous servons aussi de lieuses. A l'égard de ces machines, l'écart n'est pas aussi prononcé. Cela, chacun en convient. Interrogé au sujet du prix des terres, le témoin a répondu qu'il est moins élevé au Nouveau-Brunswick que dans le Maine, bien qu'il y ait ce territoire en forme de plat, de cent milles de long et à peu près cinquante de large, que la frontière américaine traverse dans toute sa longueur, territoire où le sol et le climat sont assurément les mêmes de chaque côté de la frontière. Il n'y a de différence qu'en ce qu'au Nouveau-Brunswick la tonne d'engrais coûte de \$8 à \$10 de plus que dans le Maine, et cela à cause du tarif. On a demandé au témoin s'il n'achetait pas les pommes de terre dans le Maine aussi bien qu'au Nouveau-Brunswick; il a répondu que oui. Tout ce qu'il en achète, il l'expédie hors de la province. Il a ses entrepôts au Nouveau-Brunswick, non loin de la frontière. Il peut acheter les pommes de terre aux Etats-Unis, les faire transporter au Nouveau-Brunswick, d'où il les expédie ensuite à titre de pommes de terre américaines, car c'est ce qu'elles sont en réalité. Il est cependant tenu de les entreposer séparément. A une question qu'on lui fit, il répondit que